

Bilans, synthèses, résultats
 d'analyses : retrouvez toute l'info
 sur la qualité de l'eau sur
www.occitanie.ars.sante.fr

Pour éviter tout risque
 de contamination du réseau
 public il ne doit jamais y avoir
 connexion entre les canalisations
 d'eau d'un puits ou d'un
 récupérateur d'eau pluviale
 et celles de l'eau potable de
 distribution.

Ne consommez
 jamais l'eau d'un puits
 ou d'une source sans vous
 être assuré au préalable
 de sa qualité.



Après quelques jours d'absence,
 pensez à faire couler l'eau
 avant de la boire.

La présence de canalisations
 en plomb peut présenter
 un risque pour la santé. Il est
 recommandé de les supprimer.



L'installation d'un adoucisseur
 sur le réseau d'eau froide n'a
 pas de justification sanitaire
 et peut présenter un risque
 de contamination bactérienne.

L'eau du robinet, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), via sa délégation départementale du Tarn.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2016, 42 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire CARSO-LSEHL sur votre réseau nommé : SIVAT CUCUSSAC.

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2016

- **Bactéries indicatrices de contamination fécale :** limites réglementaires de qualité : absence E. Coli et Entérocoque
 38 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
 Aucune analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.
Eau de bonne qualité bactériologique.
- **Dureté : concentration en calcium et magnésium dans l'eau**
 Valeur moyenne mesurée : 9,5 °F (degré français). **Eau très douce.**
- **Nitrates : limite réglementaire de qualité : 50 mg/L**
 Valeur moyenne mesurée : 4 mg/L et valeur maximale mesurée : 5 mg/L
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.
- **Aluminium : référence réglementaire de qualité : 200 µg/L**
 Valeur moyenne mesurée : 45 µg/L
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.
- **Pesticides : limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L**
 Un minimum de 228 molécules est recherché.
 Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : 0,15 µg/L.
Sur la période, au moins un prélèvement a dépassé pour un ou plusieurs paramètres la concentration de 0.1 µg/L.
- **Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) :**
Procédure terminée
- **Remarques particulières :** Eau susceptible de favoriser la dissolution des canalisations. La suppression de celles en plomb est impérative.
- **Conclusion :** Eau de bonne qualité.

081000834